

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
21 septembre 2020

Présents: M. ISTASSE, Bourgmestre;

M. AYDIN, Président du C.P.A.S. sortant;

Mmes et MM. DEGEY, OZER, CHEFNEUX, LAMBERT, BREUWER, BELLY, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. TARGNION, NYSSSEN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, LOFFET, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, ROUDELET, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 28.- INTERCOMMUNALES - Enodia, S.C.I.R.L. - Assemblée générale du 29 septembre 2020 - Nomination d'Administrateurs - Rapport de gestion - Rapport des Contrôleurs aux comptes - Comptes annuels statutaires - Affectation du résultat - Rapport spécifique sur les prises de participation - Rapport de rémunération - Décharge aux Administrateurs et aux Contrôleurs aux comptes - Fusion par absorption de FINANPART: situation comptable, rapport de gestion du CA de Finanpart, rapport de rémunération, rapport du Commissaire aux comptes et décharge aux Administrateurs et au Commissaire au compte de la société absorbée - Modification des modalités de rémunération des mandats - Pouvoirs - Approbation.

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 27 août 2020, transmis par Enodia, S.C.I.R.L informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 29 septembre 2020;

Vu les statuts de Enodia, S.C.I.R.L.;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18;

Vu les délibérations du 28 janvier 2019 désignant Mmes TARGNION Muriel, Bourgmestre et OZER Céline, Conseillère communale et MM. DEGEY Maxime, Echevin, NYSSSEN Didier et GALLASS Mohamed-Anass, Conseillers communaux;

Considérant que l'exclusion de Mme TARGNION Muriel de son groupe politique (P.S.) met fin de plein droit à tous les mandats qu'elle exerçait à titre dérivé tel que défini à l'article L5111-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'avis émis par la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre, en sa séance du 17 septembre 2020;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.-

- de prendre acte de la convocation de Enodia, S.C.i.R.L. pour l'Assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2020;
- d'approuver la nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant la Province de Liège;
- d'approuver la nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes associées;
- d'approuver le rapport de gestion 2019 du Conseil d'administration sur les comptes annuels;
- d'approuver le rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels 2019
- d'approuver les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2019;
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat;
- d'approuver le rapport spécifique sur les prises de participation prévu à l'article L1512-5 du C.D.L.D.;
- d'approuver le rapport de rémunération 2019 du Conseil d'administration établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D.;
- donner décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2019;
- donner décharge au Collège des contrôleurs aux comptes pour sa mission de contrôle lors de l'exercice 2019;
- d'approuver la fusion par absorption de FINANPART, S.A. au sein d'Enodia :
 - d'approuver la situation comptable relative à la période du 1er au 31 octobre 2019 de la société absorbée FINANPART, S.A.;
 - d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société absorbée FINANPART, S.A. pour la période du 1er octobre 2019 au 3 mars 2020;
 - d'approuver le rapport de rémunération du Conseil d'administration de FINANPART, S.A. établi conformément à l'article L6421-1 du C.D.L.D. pour la période du 1er octobre 2019 au 3 mars 2020;
 - d'approuver le rapport du Commissaire aux comptes de la société absorbée FINANPART, S.A. relatif à la situation comptable du 1er au 31 octobre 2019;
 - donner décharge aux Administrateurs de la société absorbée pour leur gestion relative à la période du 1er octobre 2019 au 3 mars 2020;
 - donner décharge au Commissaire aux comptes de la société absorbée pour sa mission de contrôle relative à la période du 1er octobre 2019 au 31 octobre 2019;
- d'approuver la proposition de modification des modalités de rémunération des mandats au sein des organes de gestion;
- d'approuver la délégation de pouvoirs.

Art. 2.- De donner procuration à Mme HOUGARDY, Directeur ff, aux fins de voter conformément aux instructions du Conseil communal.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération à Enodia, S.C.I.R.L.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

M. KNUBBEN

J.F. ISTASSE